

# L'activité physique adaptée remboursée

**EXCLUSIF** L'avis vient d'être mis en ligne par le ministère de la Santé : cela va être pris en charge par la Sécu pour les patients atteints de maladies cardiovasculaires.

Plus de 10 ans de travail acharné, d'obstacles à franchir, de défis à relever, de preuves à fournir, mais ils y sont enfin parvenus : le sport sera bientôt pris en charge par l'Assurance-maladie. Du moins – dans un premier temps – pour une indication : les maladies cardiovasculaires. Une vraie révolution, portée par deux hommes : l'athlète français Stéphane Diagana et le Dr Alain Fuch, médecin-conseil chef de service à la Cnam (Caisse nationale de l'Assurance-maladie), aujourd'hui président d'A2S (Azur Sport Santé) <sup>(1)</sup>. « *Un avis favorable vient d'être rendu pour le remboursement de l'Activité physique adaptée (APA) chez les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires. Après le sport sur ordonnance, le sport "remboursé" par la Sécu n'est donc plus un simple vœu pieux* », se réjouissent les deux Azuréens.

## Dix ans d'efforts pour une révolution

Tout commence en 2014, avec l'étude scientifique « As du cœur » lancée par l'ancien champion du monde d'athlétisme, entouré d'un comité de pilotage pluridisciplinaire présidé par le Dr Alain Fuch. Objectif : évaluer les bienfaits d'un programme d'APA chez des personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires. « *Après un pré-test de 4 mois sur une dizaine de patients soignés à l'hôpital privé gériatrique Les Sources à Nice, nous avons mené une étude plus large auprès de 50 patients atteints d'insuffisance cardiaque ou de maladies coronariennes domiciliées dans les Alpes-Maritimes et affiliées à l'ex-RSI (Régime social des indépendants). Un des buts était alors d'accompagner ces patients vers une pratique autonome de l'activité physique, avec tous les bénéfices qu'elle procure* », explique le Dr Alain Fuch.

Mais rapidement, les conclusions de l'étude dépassent les espérances. « *L'APA encadrée réduit les facteurs de risque cardiovasculaire, diminue les récurrences et le risque d'aggravation des pathologies cardiaques, et améliore les capacités physiques et la qualité de vie* ». L'expérimentation « As du cœur » va par ailleurs montrer que les malades qui respectent strictement les consignes ont une consommation de soins réduite de 30 %. « *Cela inclut la consommation de médicaments, les consultations médicales et les hospitalisations* ». Tous ces bénéfices ayant été démontrés, il restait alors à lever un dernier frein : le financement. « *Si les bienfaits de l'activité physique sont indéniables, un programme structuré et encadré, hors hospitalisation, respectant un protocole thérapeutique, a un coût qui un certain nombre de patients ne*



La marche nordique fait partie des activités physiques adaptées recommandées après un incident cardiaque. À droite, de haut en bas : Stéphane Diagana et le Dr Alain Fuch, principaux porteurs de l'étude qui a abouti à cet avis. (Photos DR)



peut assumer. » Face à cet enjeu, A2S a l'idée de sortir la carte « article 51 », un dispositif prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale qui permet d'expérimenter de nouvelles organisations en santé avec des financements innovants. Entre fin 2021 et début 2023, le programme « As du cœur » a ainsi pu être déployé dans onze départements et cinq régions, permettant à 466 patients de bénéficier gratuitement, pendant cinq mois, de deux séances d'APA hebdomadaires et d'ateliers éducatifs encadrés par des professionnels qualifiés. « *L'objectif était d'ancrer une pratique physique régulière pour réduire les risques de complications ou récidives* ».

## Un succès médical... et économique

L'évaluation du dispositif, menée par un cabinet indépendant mandaté par la Cnam et la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) est sans appel : le programme est un succès à la fois médical et économique. « *83 % des patients cardiaques maintiennent une activité régulière après deux ans, avec des bénéfices significatifs sur leur santé. L'impact économique est également majeur : les dépenses de santé des patients "As du cœur" sont réduites de 3 224 euros par an par rapport à un groupe témoin de 1 350 patients. Soit 1,5 million d'euros de dépenses "économisées" pour l'Assurance-maladie en une seule année, grâce à "As du cœur"* ».

Face à ces résultats, le rapport conclut à la nécessité de pérenniser le programme, et même d'élargir son accès en incluant des patients autres que ceux en sortie de Soins médicaux et de réadaptation (SMR) et, à terme, intégrer l'APA aux prescriptions médicales de ville.

## Aventure humaine

Pour le Conseil stratégique et le Comité technique de l'innovation en santé, plus possible de tergiverser : ces hautes instances viennent de recommander l'intégration des modalités organisationnelles d'APA dans le droit commun, sur la base des enseignements de l'expérimentation « As du cœur ». Le Dr Alain Fuch, pilote de l'expérimentation, ne cache pas sa satisfaction : « *C'est une immense fierté. Depuis l'étude scientifique lancée par Stéphane Diagana il y a plus de 10 ans, nous avons travaillé sans relâche, surmonté des obstacles, mais aussi vécu de grandes joies. J'espère que cette décision marquera le début d'une généralisation de la prise en charge des programmes d'APA thérapeutiques à tous les patients pour lesquels l'activité physique représente une thérapie non médicamenteuse efficace et vertueuse. On pense au cancer, au diabète, à l'obésité... Le prochain défi sera de réunir toutes les conditions pour que cette généralisation soit une réussite* ».

NANCY CATTAN  
ncattan@nicematin.fr

1. Centre de ressources, d'expertise et de promotion du sport-santé pour la Région Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur.

## En bref

**Serge Atlaoui, condamné à mort en Indonésie, est arrivé en France**



(Photo MaxPPP/EPA)

Serge Atlaoui, Français qui a échappé à la peine de mort en Indonésie pour trafic de drogue, est arrivé en France hier matin et a été emmené à la prison d'Osny, dans le Val-d'Oise, après un rapide passage par le tribunal de Bobigny. En 2005, cet artisan soudeur, aujourd'hui âgé de 61 ans, avait été arrêté dans une usine où des dizaines de kilos de drogue avaient été découverts, et les autorités l'avaient accusé d'être un « chimiste ». Il a passé une vingtaine d'années en prison.

**À Bobigny, un collégien agressé est sorti du coma**

Un adolescent de Bobigny qui avait été plongé en coma artificiel après une violente agression, par des individus encagoulés, mardi près son collège est rentré chez lui hier. Deux personnes étaient hier en garde à vue pour ce quet-apens.

**L'ex-LR Lydia Guirous démise de ses fonctions en préfecture**

Lydia Guirous, ancienne porte-parole du parti Les Républicains, a été, lors du Conseil des ministres hier, démise de ses fonctions de préfète déléguée à l'égalité des chances en Gironde, après des accusations de « *management toxique* » émises par plusieurs fonctionnaires préfectoraux.

**Vers une dénonciation de l'accord France-Algérie de 1968 ?**

Un rapport sénatorial adopté hier suggère d'ouvrir la voie à la dénonciation de l'accord franco-algérien de coopération migratoire de 1968, sur fond de tensions croissantes entre Paris et Alger. Cette proposition a été qualifiée de « *provocation* » par les sénateurs socialistes.

## Un délai d'un an

Le Pr François Carré, cardiologue, membre du comité scientifique de l'expérimentation « As du cœur » et président du collectif « Pour une France en forme » est satisfait par cet avis favorable. Mais il regrette les délais de mise en œuvre opérationnelle du dispositif, qui ne devrait pas intervenir avant un an : « *On retarde la possibilité d'économies de dépenses de santé immédiates. Et surtout, on prive des milliers de personnes de participer à un programme permettant de réduire le risque de complication ou de récurrence de leur maladie. C'est une réelle perte de chance pour eux* ». Des patients pourtant prêts à se lancer dans l'aventure : « *Durant l'expérimentation, 80 % des patients en réadaptation se déclaraient intéressés par le programme ; malheureusement, seuls 30 % ont pu être inscrits, en raison des contraintes expérimentales*, souligne le Pr Carré. Avec l'intégration dans le droit commun, ces barrières devraient disparaître. Sachant que près de 68 000 patients suivent chaque année une réadaptation cardiaque en France, un retard d'un an prive le système de santé de 44 à 144 millions d'euros d'économies annuelles potentielles. »